

# COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**2023/46**

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 9

Votants : 9

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS  
Le DOUZE DÉCEMBRE**

**Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

**Date de convocation du C.M. : 05/12/2023**

**Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, Yannick FRANCOIS, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.**

**Absents excusés : Carole DECHAVANNE, Valérie VAGINAY**

**Secrétaire : Marlène VILLENEUVE**

**Délibération publiée le 14/12/2023**

### **ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION 2023/41 FIXANT LES ZONES APER**

M. le Maire informe le conseil du caractère illégal de la délibération du 14 novembre fixant les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables et les zones d'exclusion.

Monsieur le sous-préfet de Roanne, par courrier en date du 27 novembre, dit que la délibération est illégale en ce qui concerne la décision de « fixer les zones d'exclusion ». Il invite donc le conseil « à retirer la délibération du 14 novembre au moins pour la partie fixant les zones d'exclusion ».

Il ajoute que l'objectif étant d'établir la cartographie des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables, il conviendrait que le conseil « se prononce sur la cartographie de ces différentes zones, en approuvant des cartes fixant les périmètres à partir de l'application nationale ». Il invite donc le conseil à délibérer sur les cartographies.

Le conseil ouï l'exposé de son Maire et, à l'unanimité des membres présents :

**DÉCIDE D'ANNULER LA DÉLIBÉRATION 2023/41 fixant les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables.**

Fait à JARNOSSE, le 12 décembre 2023

Le Maire,  
**Jean-Marc LOMBARD**



Le Secrétaire de séance,  
**Marlène VILLENEUVE**

